

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Direction des collectivités territoriales et de l'environnement
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

(tél. 02 47 33 12 47)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 20 avril 2015 à 8 h au lundi 18 mai 2015 à 18 h sur le territoire de la commune de Truyes relativement à la demande d'enregistrement présentée par la société SAINT-GEORGES GRANULATS en vue de l'exploitation d'une station de transit et d'une installation de traitement de matériaux inertes non dangereux au lieu-dit «Les Terrages» à Truyes.

Ces activités relèvent des rubriques n° 2515-1-b et 2517-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de Truyes et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, les lundis de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h et de 16 h 30 à 18 h et les samedis des semaines impaires (25 avril et 9 mai) de 8 h à 12 h, à l'exception des vendredis 1^{er} et 8 mai et du jeudi 14 mai 2015.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Truyes ou les adresser en préfecture, par lettre (PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE – BATIC – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique (pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr) pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par la société SAINT-GEORGES GRANULATS.